

Compte rendu du conseil municipal du 25 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq juin à 18h00, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence du maire Bruno BELTOISE.

Présents : Bruno BELTOISE, Dominique GAZAIX, Françoise HOURIE, Renaud RICHARD, Lmeke AARAB, Corinne BOUVIER, Ola DOLINSKA, Luc EGNELL, Marc VITTECOQ.

Absents excusés : Vincent FEBRINON, Ola Dolinska, Serge FOPPOLO

Procurations : Vincent FEBRINON à Dominique GAZAIX, Ola DOLINSKA à Marc VITTECOQ

Secrétaire de séance : Renaud RICHARD

La séance est ouverte à 18h08, le quorum étant atteint.

1- Réglementation de l'accès et du stationnement des visiteurs saisonniers dans le centre du village

Les arrêtés municipaux réglementant les stationnements et l'accès au centre village aux ayants-droits sont entrée en vigueur depuis le 24 juin 2021.

Il a été demandé aux ASVP d'être tolérants pour ce premier week-end, la distribution de macarons continuera pendant la journée de vote du 27 juin 2021.

Le maire précise que si on élargissait trop la distribution des macarons d'accès au village, ce serait au détriment des habitants à l'année du village qui pour la plupart continuent à travailler sur cette période et doivent pouvoir stationner normalement. Le maire précise également que si le macaron donne accès au stationnement du centre village il ne garantit pas d'avoir une place. Il précise également qu'il ne donne pas le droit de se garer sur les espaces habituellement interdits qui le restent.

Il est précisé que les macarons seront distribués aux propriétaires d'habitation et à leurs enfants. Si ces mesures ne permettent pas de garantir de la place sur les stationnements du centre village, la distribution sera réduite aux seuls propriétaires pour les prochaines années.

Pour les locataires de gîtes et chambres d'hôtes ou pour les visiteurs de passage il sera distribué des macarons temporaires à retirer en mairie.

Il est proposé que le tarif soit de 5 € pour 3 jours et de 10 € pour la semaine.

Ce tarif ne pénalise pas les loueurs et permet d'encourager le stationnement des véhicules des personnes de passage sur les zones gratuites.

Les différents véhicules non identifiés des professionnels se verront attribuer un macaron propre à leur activité.

Vote : 9 favorables, unanimité.

2- Autorisation d'établir et de signer une convention avec le Glacier de la Vis pour la mise à disposition du domaine public en vue de l'installation d'un espace de stationnement

Il sera alloué au restaurant « Le Glacier de la Vis » un espace lui permettant de permettre un stationnement pour sa clientèle. En tenant compte de la surface de l'établissement, il lui sera réservé un espace permettant le stationnement d'une quinzaine de véhicules, dont un emplacement réservé PMR.

Après plusieurs échanges (rencontres et courriers), il a été trouvé un accord le 24 juin 2021. Cet espace sera une partie de la parcelle communale N° 122 en face du restaurant.

Ces emplacements seront sous la responsabilité du « Glacier de la Vis » et ne devront pas être payants. La barrière automatique sera mise à disposition, elle devra être maintenue en état de fonctionnement. L'espace devra être restitué au plus tard le 30 septembre 2021 propre et sans changement. Le maire demande l'autorisation de signer la convention avec Alexandre Capelle, propriétaire du « Glacier de la Vis ».

Vote : 9 favorables, unanimité.

3- Questions diverses

Le maire évoque la démission du conseiller municipal Serge FOPPOLO. Il regrette le départ de ce conseiller assidu et dont les points de vue pouvaient favoriser une autre vision des sujets.

Il est évoqué le sujet de la fourniture de râteliers pour le stationnement des vélos à installer dans le village. Il faut en trouver un auprès duquel la mairie soit en compte.

Il est abordé le sujet du tri des déchets. De nombreuses incivilités sont constatées et on évoque la possibilité de passer à la solution des arbres à tri proposée par la communauté de communes. Le maire propose de réfléchir à une stratégie de communication globale sur le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 19h 02.

Ce compte rendu est affiché le 2 juillet 2021 en mairie.